



Le 29 mai 2013

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt du rapport annuel 2012 du Distributeur en vertu de
l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
Notre dossier : R044171 FE

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur»), dépose auprès de la Régie, son rapport annuel conformément à l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Ce rapport reflète les résultats du Distributeur pour l'année 2012, de même que sa situation au 31 décembre 2012.

Il contient les renseignements requis en vertu de la décision D-2002-175 rendue par la Régie le 14 août 2002, dans le dossier R-3482-2002, et des décisions subséquentes précisant les exigences.

Par ailleurs, le Distributeur propose à la Régie de présenter, à compter du rapport annuel 2013, un historique des ventes, des abonnements et de la consommation de cinq ans plutôt qu'un historique de dix ans (pièce HQD-10, document 2).

Finalement, veuillez noter que la version non caviardée de la pièce HQD-3, document 1.1 – Suivi des contrats d'approvisionnement est déposée **sous pli confidentiel**.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser

EF/
P.J.